un Soleil en CHAMPAGNE

AVRIL
MAI
JUIN
2022

14

BUDGET 2022
les taux restent stables

Commerces
une belle dynamique !

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SÉZANNE

Ville de Sézanne
Un soleil en Champagne

Réponse : Sur la façade sud de l'église St-Denis

QUIZZ !

OÙ SE TROUVE CE DÉTAIL ARCHITECTURAL ?

Sacha HEWAK
Maire de Sézanne

ÉDITO

Lorsque, début janvier, je vous ai présenté mes vœux pour la nouvelle année, j'étais loin – nous étions loin – d'imaginer dans quelle situation internationale nous serions aujourd'hui.
Nous nous sentons tous concernés par le conflit qui ensanglante l'Ukraine, et qui jette sur les routes de l'exil des millions de femmes et d'enfants et les hommes les plus âgés – tous les autres sont en train de défendre leur patrie au péril de leur vie.

À Sézanne, nous avons su montrer, cette fois encore, que la solidarité n'est pas un vain mot, qu'il s'agisse du beau résultat de la collecte de produits de première nécessité, ou des propositions d'hébergement. Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à cet élan ! Il faut maintenant espérer que l'avenir sera moins sombre pour la population ukrainienne si durement touchée, et que l'impact économique de cette guerre ne sera pas trop dur pour les plus modestes d'entre nous…

Malgré ce contexte délicat, nous avons la chance de pouvoir, au sortir de deux années de crise sanitaire, profiter tous ensemble de précieux moments de convivialité, et la Ville peut à nouveau organiser de nombreuses manifestations festives.

Cela a commencé, au tout début du mois d'avril, par la Fête de la Gastronomie.

Cela se poursuivra dans les prochains mois : Rêve d'orchidées, Fête médiévale, Soirs de Fête, Fête Nationale, Marche des Réconciliations de la Mission UNESCO, et festivités de fin d'année ponctueront ainsi l'année 2022, sans oublier, bien sûr, les animations proposées par les associations sézannaises.

C'est l'un des points fort du budget primitif approuvé le 7 avril par le Conseil Municipal, qui met l'accent sur la préservation de la qualité de vie pour les Sézannaises et les Sézannais.

Nous vous présentons plus en détail ce budget en pages intérieures.

En voici les grandes lignes : des recettes en baisse (notamment les dotations de l'État), des dépenses en hausse à cause de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie, une réduction des charges de personnel, l'accent mis sur le bon fonctionnement et l'entretien régulier du patrimoine communal et des espaces publics, et la poursuite du soutien de la Ville au tissu associatif.

Au total, grâce à la gestion prudente que nous menons depuis de nombreuses années, nous avons décidé, cette année encore, comme nous l'avons promis dans notre programme, de ne pas augmenter le taux des impôts locaux afin de ménager l'ensemble des contribuables, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des habitants de notre Petite Cité de Caractère® !

S. Hewak

Ville de Sézanne
Un soleil en Champagne

En couverture : la Fête de la Gastronomie

Un Soleil en Champagne N°14
avril / mai / juin 2022
Bulletin d'information
de la Ville de Sézanne
7 Place de l'Hôtel de Ville
51120 Sézanne
tél : 03 26 80 59 01
Directeur de la publication :
Sacha Hewak
Rédaction : Andrée Aubès
Conception graphique : Virginie Dhellemme - www.comincreation.fr
Crédits photos : Ville de Sézanne, Studio Cadet, Olivier Lattuga-Duyck, MOSA architecture et patrimoine, Tollis
Impression : Imprimerie Lemaire
Dépôt légal : avril 2022.
Imprimé à 3 100 exemplaires
sur du papier PEFC,
à l'aide d'encres végétales.

Coteaux, Maisons & Caves de Champagne – Patrimoine mondial
les rubans du Patrimoine
Les Victoires du Paysage

ILS ET ELLES SONT DÉCIDÉMENT **TRÈS SAGES !**

Le Conseil des Sages de Sézanne est composé de Dominique Cluzel, Édith Danel, Thierry Massin, Denis Merlevede, Annick Pinard, Claude Renon, Françoise Ruelle, Claude Schumer, Claude Seban. Absentes sur la photo : Annick Pinard et Françoise Ruelle

De qui s'agit-il ? Des tout nouveaux membres du Conseil des Sages, qui ont pris leurs fonctions le 8 avril dernier, 9 personnes – 5 dames et 4 messieurs – âgés de plus de 65 ans, et qui avaient répondu à l'appel à candidatures lancé par la Ville en février dernier.

Né(e)s à Sézanne, ou venu(e)s d'ailleurs, ils et elles sont amoureux de notre ville, et ne voudraient la quitter pour rien au monde.

Venu(e)s de tous les horizons socio-professionnels, et tous domicilié(e)s à Sézanne, ils ont fait connaissance lors de l'installation officielle du Conseil, et sont désormais prêts à mettre en commun leur expérience, leur énergie et leurs idées.

Leur démarche permettra de proposer des actions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie dans notre petite ville, ou renforcer les liens intergénérationnels, ou d'apporter un autre regard sur les projets que la Ville mène actuellement.

Une manière conviviale d'enrichir la réflexion des élus municipaux et d'associer à notre vie les plus anciens d'entre nous !

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé le 4 mars dernier, en présence des parents et des enseignant(e)s des jeunes conseillers et conseillères

Myriam Afartout-Presse, Ambre Boileau-Leprieur, Maé Bouvy, Milo Chapelle, Awen Cuisine, Christelle Delatour, Matthew Harrois-Peuvion, Lili Lassalle, Gaïa Legrand, Lucie Levasseur, Lizéa Luis Dos Santos, Lucas Mauvais et Augustin Raulet, ont décidé de s'engager dans cette démarche citoyenne, et ont été élu(e)s par leurs camarades de classe.

C'est Jean-François Thuillier, adjoint au maire chargé de la jeunesse, qui a fait le tour des classes pour faire connaître le CMJ, puis organiser les élections, en compagnie de Bruno Régé-Turo. Ce dernier a également accepté avec enthousiasme d'assurer l'encadrement et l'animation du CMJ.
Un grand merci à eux, et un grand bravo à nos tout jeunes Conseillers et Conseillères, qui ont déjà retroussé leurs manches et ont commencé à plancher sur quelques sujets qui peuvent tous nous concerner, et dont nous aurons l'occasion de reparler !

PAS D´AUGMENTATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Une gestion prudente et des dépenses de fonctionnement maîtrisées autant que possible permettent, cette année encore, de ne pas toucher aux taux des impôts locaux tout en préservant une capacité d'investissement raisonnable.

La Ville doit faire face à :

- La baisse des dotations de l'État
- L'augmentation de l'inflation
- L'augmentation du prix de l'énergie (électricité, gaz, carburant)

Malgré ce contexte difficile :

- La Ville n'augmente pas les taux des impôts locaux
- La qualité de vie et le cadre de vie restent préservés (soutien aux associations, entretien des espaces publics, animations, promotion de l'image de la Ville)
- La Ville n'a pas de recours à l'emprunt

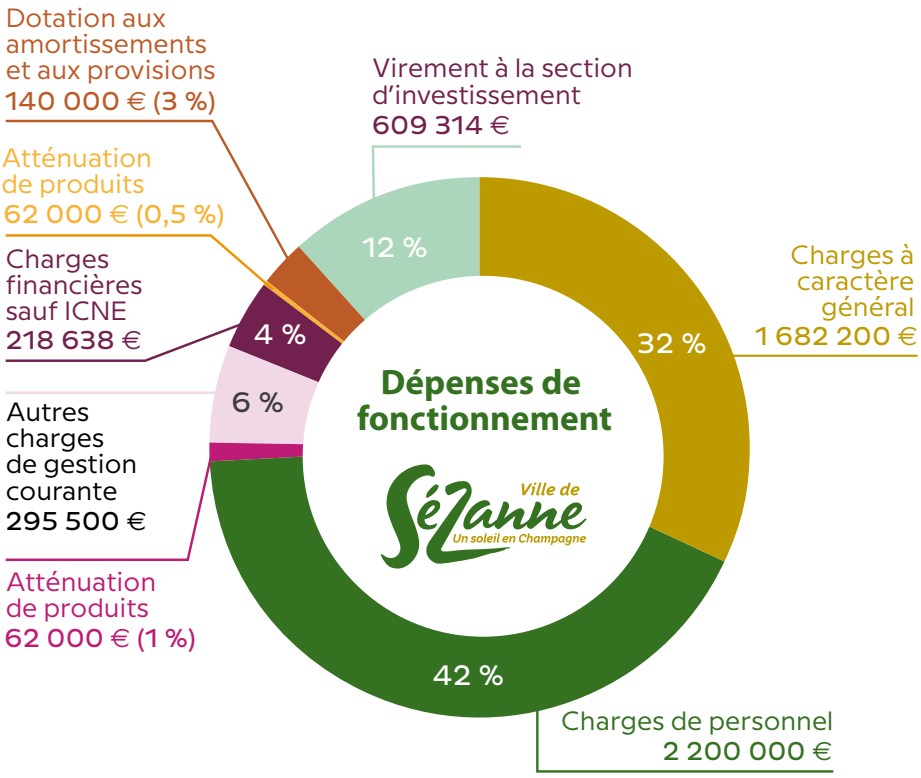

BUDGET PRIMITIF 2022
5 225 651,76 €

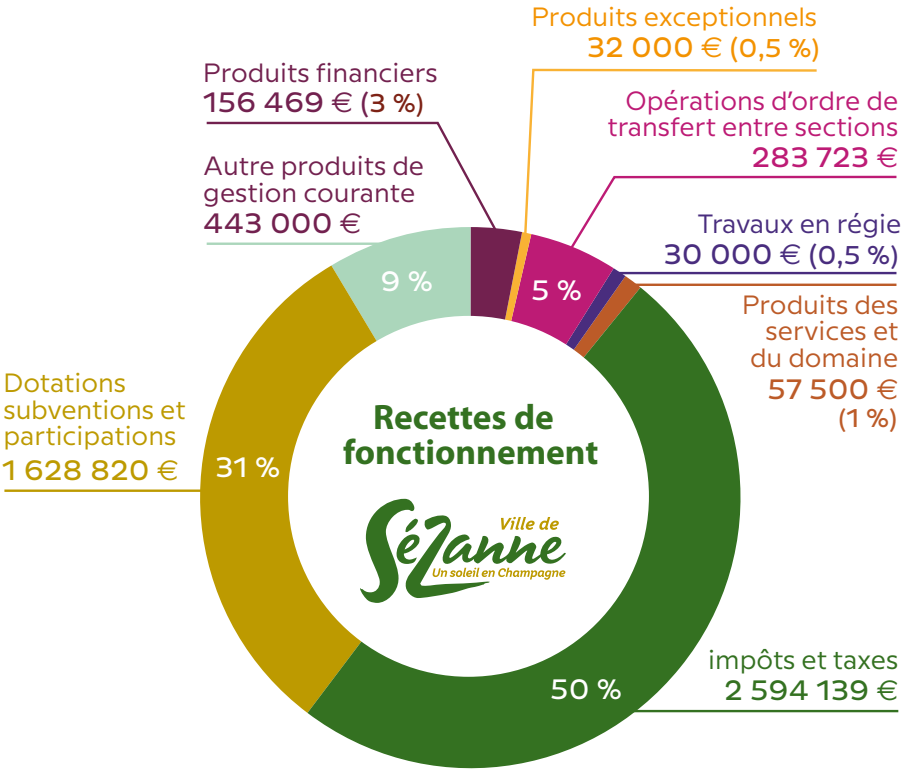

Charges à caractère général : eau, gaz, électricité, fournitures, entretien, réparations, travaux, et prestations de services, pour le fonctionnement des équipements, des espaces et des services municipaux
Charges de personnel : une cinquantaine de cadres et d'agents administratifs et techniques au total, qui assurent les missions suivantes :
* accueil du public en mairie (état civil, élections, CNI et passeports, urbanisme, cabinet du maire)
* conception, organisation et mise en place des manifestations culturelles et animations festives, et de la communication municipale
* entretien et fonctionnement des équipements (Ancien Collège, Prétoire, Femme sans tête, camping) et des espaces (stades, rues, trottoirs, places, espaces verts, mails, cimetière)
* soutien aux activités et animations des associations
Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, indemnités au maire et aux adjoints, et participation au Syndicat de transport scolaire
Charges financières : remboursement des intérêts des emprunts
Produits des services et du domaine : concessions au cimetière et au columbarium, droits de place (terrasses de commerces, marchés, foires)
Impôts et taxes : produits des impôts locaux, taxe sur l'électricité,
Dotations, subventions et participations : dotations et compensations versées par l'État, participations et subventions de l'Etat, du Département, de fonds européens
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (logements communaux, locations de terres et jardins, loyers de la gendarmerie et de la brigade motorisée, loyer de l'inspection primaire, locations de salle...)

Bilan du centre de vaccination de Sézanne

Une année complète de fonctionnement et 22 111 injections de vaccin contre le COVID, c'est le beau bilan du centre de vaccination de Sézanne, qui a ouvert ses portes le 1er mars 2021 et les a fermées le 5 avril 2022.

Ce résultat doit tout à la coopération entre la Ville, qui en a assuré la logistique technique (locaux, ordinateurs, personnels administratifs, centre d'appels, etc), et les très nombreux professionnels de santé, médecins, infirmières et pharmaciennes qui, à l'initiative du Dr Mathieu Lacheray, se sont engagés dans cette aventure exceptionnelle et ont fait preuve d'un engagement sans faille au service de la population. Un grand merci à tous et à toutes !

BEAU SUCCÈS POUR L'ÉDITION 2022 **DU CÔLON TOUR**

Les bénévoles de la Ligue départementale contre le cancer, avec le soutien logistique des services municipaux, ont pu proposer une visite d'un morceau d'intestin géant... en plastique ! installé sous la Halle. Une façon originale de sensibiliser et d'informer le public sur la prévention du cancer du côlon.

Solidarité avec l'Ukraine

LA GÉNÉROSITÉ SÉZANNAISE

Deux drapeaux bleu et jaune au fronton de l'Hôtel de Ville, la bannière de l'Ukraine sur la page d'accueil du site Internet et du Facebook de la Ville, voilà quelques symboles forts.
Mais cela ne suffit pas, bien sûr, pour aider concrètement la population ukrainienne qui est si douloureusement touchée depuis le début de l'invasion du pays par des troupes russes.

C'est pourquoi la Ville, sollicitée par de nombreux habitants, a organisé une collecte avec le concours de la Croix-Rouge, du Secours Catholique et du Secours Populaire.
Couvertures et sacs de couchage, gel douche, dentifrice et savon, couches ou petits pots pour bébés, matériel de secours et denrées non périssables, ce sont au total 3,5 tonnes de produits de première nécessité qui ont pu être rassemblées du 4 au 12 mars, dans les ateliers municipaux, puis triées et soigneusement emballées.
Elles ont été ensuite acheminées par les services techniques de la Ville, qui ont également emporté les collectes des Villes de Bethon, Esternay et Vauchamps, jusqu'à un hangar de regroupement, la Protection Civile se chargeant ensuite de les faire parvenir jusqu'en Ukraine.
Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés dans cet élan de solidarité : les donateurs et donatrices, les bénévoles des trois associations sézannaises, ainsi que l'ESAT qui a mis un camion à disposition, et le magasin Leclerc Sézadis, qui a offert les cartons d'emballage, et sans oublier les services municipaux.

Des familles ukrainiennes à Sézanne

Plusieurs habitants de Sézanne ou de communes environnantes se sont manifestés et sont prêts à accueillir des réfugiés ukrainiens.
Nous avons donc transmis leurs coordonnées au service de l'État qui est en charge de ce délicat dossier.
La Ville, de son côté, a pu mettre trois logements à disposition, qui sont occupés par trois familles venues d'Ukraine, et qui sont désormais en sécurité dans notre petite ville.

Un restaurant tout neuf, une boutique de fruits, légumes, fromages et épicerie fine qui ouvre ses portes, une activité bien utile qui trouve une repreneuse, sans compter une nouvelle enseigne de grande surface, l'offre commerciale de qualité s'étend, pour le plus grand bonheur de la clientèle de Sézanne et des environs.

COMMERCES
UN PRINTEMPS TRÈS DYNAMIQUE

SUPECO
une nouvelle enseigne à Sézanne

C'est avec un grand sourire que Kevin Coudray, le jeune gérant du magasin Supeco de Sézanne (et qui dirige également celui de Reims), nous accueille sur place.
Nombre de Sézannaises et de Sézannais connaissent déjà les lieux, mais découvrent depuis le 2 mars cette enseigne toute nouvelle, filiale du groupe Carrefour, déployée depuis peu dans notre pays, et qui compte déjà 32 implantations dans toute la France.
Pourquoi avoir choisi Sézanne ? Parce que notre petite ville offre une intéressante opportunité pour améliorer la notoriété du groupe et de la marque, et que les locaux existants (960 m² de surface de vente et 800 m² de réserve) nécessitaient très peu de travaux, avec la possibilité de conserver le même plan d'aménagement. Cette ouverture a permis de préserver les emplois des 4 salariées de la précédente enseigne, et d'en créer 3 autres, un bon point pour le dynamisme de l'économie sézannaise.

Supeco propose ce qu'il est convenu d'appeler du « soft discount », sur tous types de produits, qu'il s'agisse de marques Carrefour ou de marques nationales, et dont le prix est, en moyenne, 10 % moins cher

que les autres enseignes présentes à Sézanne ou dans les environs.
M. Coudray se réjouit de pouvoir affirmer que le bilan, après un peu plus d'un mois d'ouverture, est plutôt positif, notamment quant au positionnement de la gamme de produits. Celle-ci compte en effet environ 2 000 références, comprend quelques denrées produites localement (comme le pain), et se veut complémentaire de celles que l'on trouve déjà à Sézanne.
La clientèle, pour sa part, a d'ores et déjà (re)trouvé le chemin du magasin, qu'il s'agisse des anciens habitués, ou de nouveaux clients et clientes.Une enseigne à découvrir !

Supeco
150 rue du Manège
06 31 62 36 25
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 sauf jours fériés

SÉZANNE RETOUCH
une belle reprise !

Lorsque nous avons appris que Gloria Parisy cessait son activité pour profiter d'une retraite bien méritée, nombre d'entre nous se sont inquiétés : une retoucheuse à Sézanne, c'était rudement pratique, comment faire si elle n'était plus là ?
Heureusement, tout en douceur et sans aucune interruption, souriante et chaleureuse, Armelle Lorel est venue s'installer dans la petite boutique-atelier, au milieu des bobines et des machines à coudre.
C'est presqu'une nouvelle vie qui commence pour elle, puisque, après deux ans comme couturière, elle a ensuite travaillé dans un café, puis dans un restaurant, et enfin dans les vignes et les vergers de Saudoy.
Mais, durant tout ce temps, c'est la couture qui est restée son jardin secret, et elle en a toujours fait pour son plaisir.
Finalement, c'est son mari qui l'a convaincue de prendre la suite de Gloria - une excellente idée, merci, Monsieur Lorel !

Désormais, la voici en contact avec le public, ce qu'elle apprécie vraiment, tout en cultivant son goût pour les ouvrages à l'aiguille.
Ce qu'elle aime dans son nouveau métier ? réparer, retoucher, et redonner ainsi une seconde vie à des vêtements qui, sans elle, finiraient à la poubelle.
Elle affectionne aussi ce travail de patience, à la machine ou à la main, sur les tissus ou la laine (plus rarement le cuir), sur des pièces d'habillement de toutes sortes ou du linge de maison, pour refaire des ourlets, poser une fermeture éclair, repriser des accrocs, rétrécir ou élargir… elle sait décidément tout faire !

Sézanne Retouch'
48 rue Notre-Dame
06 45 03 45 59
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, et le samedi de 9h à 12h

Après Duo Pizza, voici **DUO BRAISÉ**

On pourrait presque croire qu'il est tombé dedans quand il était petit, et pourtant non. C'est au fil du temps qu'Aurélien Ferreira est devenu tout à la fois un spécialiste et un passionné de la pizza, la vraie, la pizza napolitaine, avec sa large bordure haute. Après avoir créé il y a huit ans, avec son frère Cyril, Duo Pizza (3 emplois à l'ouverture, 13 aujourd'hui), il se lance dans une nouvelle aventure.

Cela permet d'une part de désengorger Duo Pizza, victime de son succès – il y a désormais vraiment beaucoup de monde en cuisine, et beaucoup d'attente pour les clients - et qui va continuer avec une équipe solide, mais sans Aurélien…
Cela permet aussi d'explorer de nouvelles recettes, dans un esprit plus « gastronomique», avec exclusivement des ingrédients IGP ou AOP, souvent produits en France (les viandes et les charcuteries), ou localement autour de Sézanne (pommes de terre ou salades par exemple).

La carte propose ainsi des pizzas typiquement napolitaines, mais également des pizzas contemporaines et des « créations Duo », ainsi que des antipasti, des salades, et du poulet churrasco, c'est-à-dire ouvert en crapaudine et grillé, et, pour le dessert, des smoothies mixés exclusivement avec des fruits frais.
Plus tard, si tout va bien, la carte s'élargira dans un esprit grill et brasserie.
Pour réaliser toutes ces merveilles de gourmandise, Aurélien, qui a recruté 7 personnes, a investi dans un superbe four à bois géant, le must en la matière – comme d'ailleurs sa chambre de pousse pour la pâte maison, et sa chambre de pétrissage.
Quand vous saurez que, pour améliorer encore sa maîtrise de la pizza, le maître des lieux a même rencontré Emanuele Contardi, « le » chef napolitain restaurateur, et que les recettes (nous avons eu la chance d'en obtenir une ou deux à titre confidentiel) sont tout bonnement alléchantes, vous aurez sûrement envie de réserver une table – surtout, n'hésitez pas !

Duo Braisé - rue Bouvier-Sassot
tél : 03 26 43 85 65
Ouvert du mardi au samedi de 11h30 à 14h et de 18h à 22h30, et le dimanche de 18h à 22h30 les jours fériés de 18h à 22h

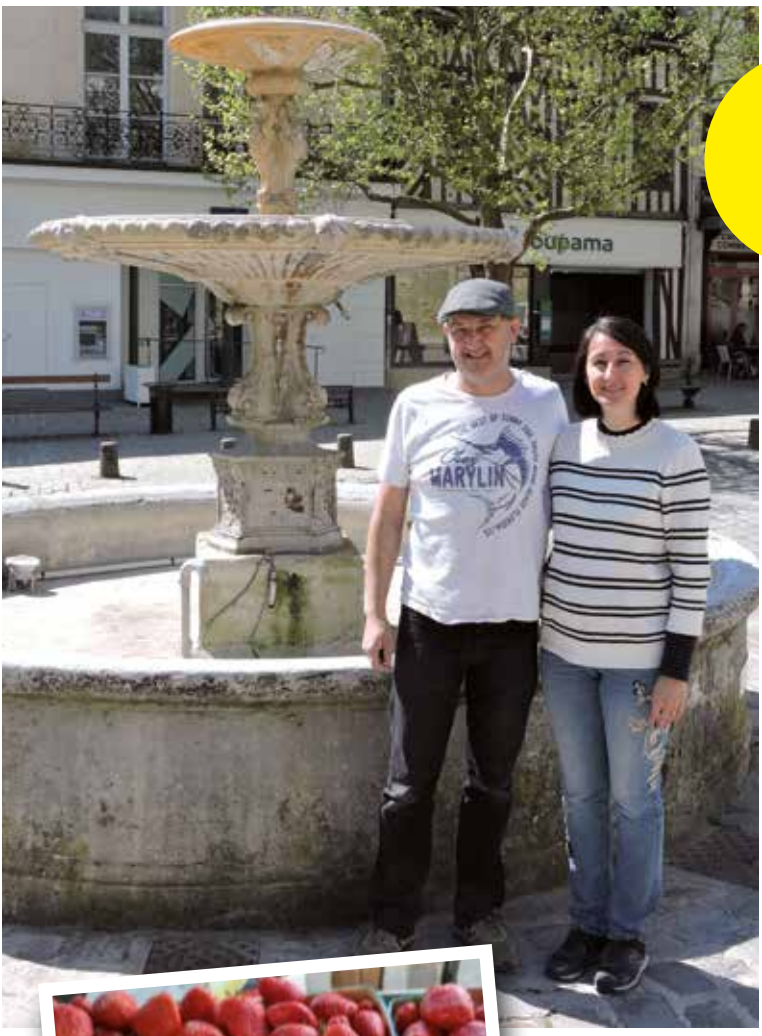

LE PANIER GOURMAND du soleil en plus pour Sézanne !

Ils ont un sourire chaleureux, et l'accent du Sud. « Ils », ce sont Sandrine Ofleidi et Réginald Garcia, qui nous arrivent tout droit de La Seyne-sur-Mer avec leurs deux filles, pour ouvrir un tout nouveau magasin à Sézanne, Le Panier Gourmand.

Pourquoi choisir Sézanne et quitter le soleil du Midi ? Tout d'abord pour des raisons affectives : la maman, le frère et la sœur de Sandrine habitent ici depuis plusieurs années, et s'y trouvent bien.
Et puis, Sézanne est une ville à taille humaine, dans laquelle on ressent de la sérénité, et où l'on vit l'esprit tranquille.

Que vont-ils nous proposer ? Comme dans leur commerce de la Seyne, qu'ils ont tenu durant 17 ans, des fromages venus d'une laiterie de l'Ardèche, qui produit des tomes de brebis, de chèvre et de vache, du beurre et des yaourts, ainsi que du morbier et du comté élevés dans une fruitière du Jura.
Il y aura aussi, au fil des saisons, des fruits et des légumes, asperges, choux ou pommes de terre cultivés autour de Sézanne, ou des aubergines, des courgettes, des tomates, des pêches, des cerises, et des melons, que Réginald ira chercher deux ou trois par semaine directement chez ses producteurs provençaux habituels, dans la Drôme, le Vaucluse et le Gard.
Il y aura enfin un peu d'épicerie fine, pâtes artisanales, vinaigres aromatisés ou biscuits. L'idée est de venir compléter l'offre existante, sans faire concurrence aux commerces de proximité déjà installés. Une nouvelle adresse gourmande à découvrir !

Le Panier gourmand
place de la République
Sandrine : 06 17 54 56 36
Réginald : 06 34 57 23 29
Ouvert du mardi au samedi
de 8h30 à 12h30
et de 15h30 à 19h,
et le dimanche de 8h30
à 12h30, y compris les jours
fériés -
fermeture les 25 décembre et 1er janvier

Également en e-commerce, pour des livraisons à domicile dans un rayon de 15 km autour de Sézanne.
Renseignements auprès de Sandrine et Réginald,
sur www.le-panier-gourmand.com
Facebook : Primeur Sézanne

COUP DE JEUNE POUR LA FONTAINE DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE !

On la retrouve sur de très nombreuses cartes postales, anciennes ou plus modernes, et elle fait partie du paysage de notre Petite Cité de Caractère®, avec ses larges vasques et son bassin où viennent boire les pigeons et les moineaux. Installée en 1855, elle a été pendant des décennies symbole de progrès et de richesse.

Aujourd'hui, elle continue à attirer les regards, mais les ans ne l'ont pas épargnée, et sa fonte originelle s'est progressivement couverte de couches de calcaire plutôt disgracieuses.
Afin de lui redonner tout son lustre, la Ville a tout d'abord fait mener une étude par deux sociétés spécialisées en patrimoine ancien. Il n'était en effet pas question de risquer, par des travaux intempestifs ou inadaptés, d'abîmer cette vieille dame !
Le cabinet d'architectes MOSA a ainsi dressé une photogrammétrie très détaillée de toute la fontaine, et l'entreprise ECMH a pu retracer son histoire et proposer une restauration respectueuse.

Cette opération a bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 64 % du montant HT, c'est-à-dire 25 634 € sur une dépense totale de 38 491 € HT, soit 46 189 € TTC.

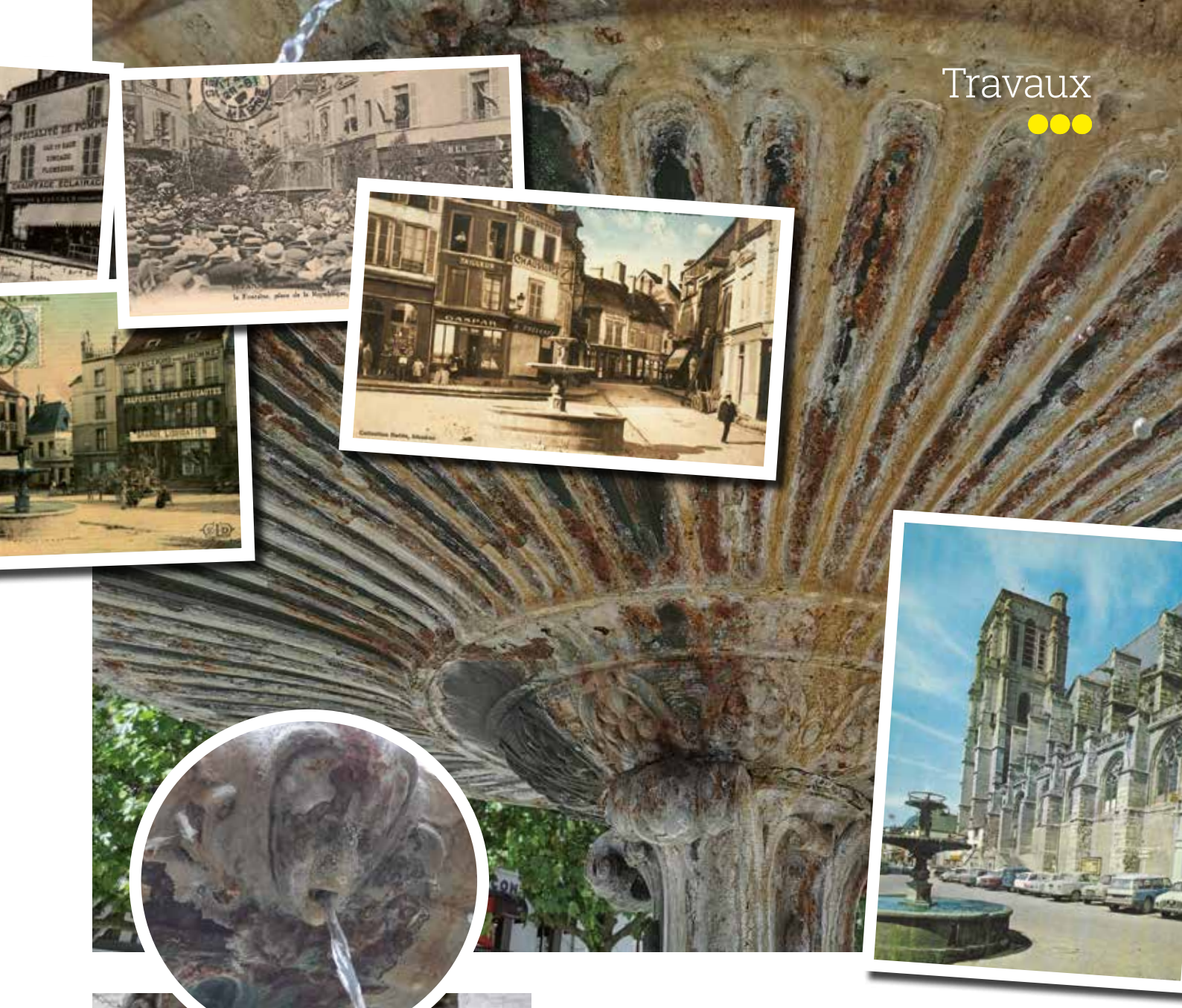

L'ensemble en fonte vient d'être démonté et emporté aux ateliers de l'entreprise Tollis, qui a l'habitude de ce type de travaux et intervient régulièrement pour les Monuments historiques ou le Ministère de la Culture, dans des édifices ou des sites prestigieux. Il y sera soigneusement débarrassé de son carcan de calcaire, métallisé, et recouvert enfin de deux couches de peinture, avant d'être tout aussi soigneusement reposé sur son socle de pierre, et scellé (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent !).
Par la même occasion, il a été décidé de recréer le fleuron sommital, qui apparaît clairement sur les cartes postales anciennes, et qui a disparu, ce qui ajoutera encore à l'élégance de la fontaine.
Dans le même temps, le bassin en pierre fera l'objet, lui aussi, de menues réparations, pour en améliorer l'étanchéité et l'aspect extérieur, et le système hydraulique sera adapté à l'arrivée du fleuron sommital. Ces travaux seront réalisés par les services techniques municipaux.
Encore un peu de patience, et les Sézannaises et les Sézannais pourront retrouver une fontaine qui aura fière allure !

14 DÉFIBRILLATEURS EN VILLE POUR SAUVER DES VIES

Les services techniques municipaux viennent de les installer. La plupart de ces dispositifs se trouvent en façade d'un bâtiment communal ou dans l'espace public.

Cela permet d'intervenir, en cas d'arrêt cardiaque, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et toute l'année, week-ends et jours fériés compris.
Pour s'en servir, il suffit de sortir le DAE (défibrillateur automatique externe) de son boîtier et de suivre les instructions orales – à utiliser sans hésiter en cas d'urgence !
Un quinzième DAE restera aux services techniques municipaux, et servira de défibrillateur « nomade », lors des manifestations festives organisées par la Ville. ■

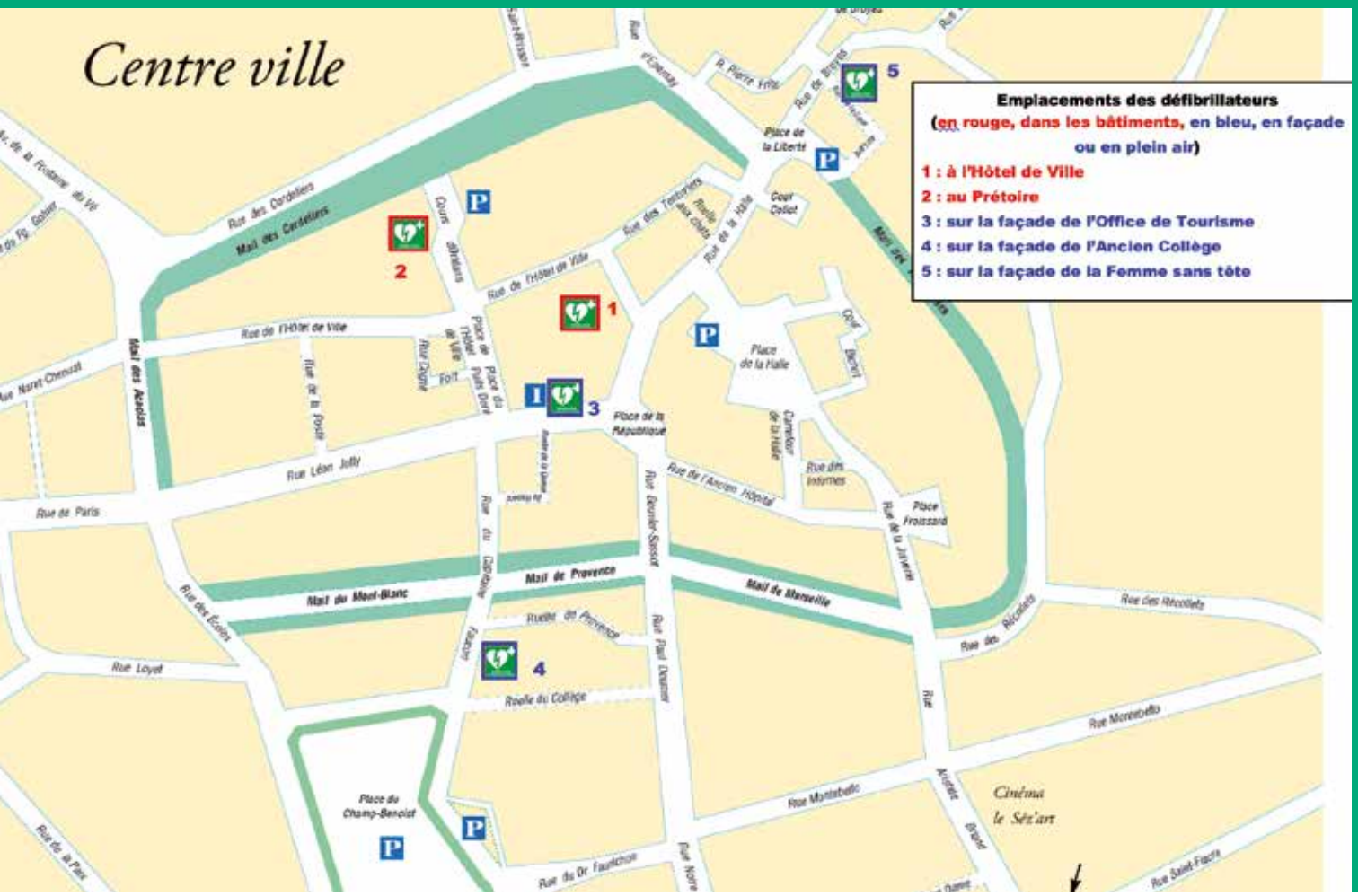

Pose d'un DAE à la salle municipale de La Femme sans tête

Pose d'un DAE au stade municipal de la Fontaine du Vé

Des éoliennes **autour de Sézanne ?**

photo prise par drone - Avril 2022

Au début de l'année, M. le Préfet de la Marne a officiellement sollicité la Ville et les autres communes limitrophes du projet, pour émettre un avis sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Linthelles et de Pleurs, dit « Ferme éolienne de la Grande Plaine » comprenant 9 éoliennes et 3 postes de livraison.

Le 3 mars dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable sur ce projet, qui inquiète les élus sézannais à plusieurs titres.
En effet, les éoliennes prévues mesureront 180 m de haut ; elles seront situées à seulement 9 km de Sézanne (celles qui existent déjà près d'Allemanche et La Chapelle Lasson sont à 12 km), et auront forcément un impact visuel sur l'environnement paysager de notre Petite Cité de Caractère®.
Par ailleurs, les données relatives aux distances de l'étude environnementale sont contradictoires, ce qui est loin d'être rassurant.

En outre, notre territoire du sud-ouest marnais, comme l'ensemble de la Marne d'ailleurs, est déjà très fortement pourvu en éoliennes, qui, notamment la nuit, semblent encercler notre secteur.

Ces différentes implantations, avec des champs composés d'un faible nombre de dispositifs (souvent 6 ou 8 éoliennes) s'éparpillent d'une façon peu rationnelle et peu esthétique dans le paysage.
Il serait donc préférable de suivre les préconisations de la Charte de la Mission UNESCO qui recommandent de privilégier l'extension des sites existants plutôt que d'augmenter le nombre de petits champs éoliens dispersés.

Enfin, les élus se sont interrogés sur les conséquences, pour l'environnement, du futur démantèlement des champs éoliens, avec des pales qui ne sont pas recyclables, et d'énormes massifs en béton, de plusieurs centaines de m^3, et souvent presque à fleur de terre.

Un tract très tendancieux

Vous avez sans doute reçu dans votre boîte aux lettres, il y a quelques semaines, un tract de l'association Environnement Champenois en Péril, intitulé « Stop à l'encerclement éolien de Sézanne ». La démarche de cette association est tout à fait légitime, mais ses méthodes le sont moins. En effet, le tract accuse la précédente municipalité de ne pas avoir « empêché la construction de ces parcs visibles derrière notre église (vue depuis le vignoble à Sans Souci) ».
Or, **c'est la première fois que la Ville doit officiellement émettre un avis sur un projet éolien.**
De plus, **les communes n'ont aucune compétence en la matière,** ni aucun moyen juridique de s'opposer à des implantations d'éoliennes.
En second lieu, la photo du tract, qui laisse à penser qu'il existe déjà aujourd'hui des éoliennes toutes proches de Sézanne et de l'église St-Denis, est un **photomontage.**

Nous avons demandé à un photographe professionnel, Olivier Lattuga-Duyck, qui est aussi géographe, d'analyser la photo. Voici ses commentaires.

1/ Le point de vue est impossible. Pour avoir travaillé autour de l'église, au sol et par drone, je peux affirmer qu'il est **impossible d'avoir à la fois l'église de Sézanne et une vue directe sur les champs.**
En observant la photo page 18, prise par drone début avril 2022, c'est-à-dire depuis environ vingt mètres de hauteur, si on aperçoit bien des éoliennes, la distance les rend à peine visibles, et l'arrière-plan de l'église ne correspond pas. Sur le montage, on ne voit que des champs et des bois puis les éoliennes. **Dans la réalité, on peut clairement voir le reste de la ville de Sézanne derrière l'église.**

2/ Ceci est confirmé par la comparaison avec une carte. J'ajoute qu'**il n'y a pas d'éolienne à une telle proximité**. Les premiers moulins, sauf erreur de ma part, sont situés à proximité de Saint-Quentin-le-Verger, soit approximativement à treize kilomètres de l'église (et encore, je ne suis pas certain que ce soit tout à fait dans le même axe...). Il est impossible, quelle que soit la focale utilisée, d'obtenir cette image. Et de toute manière, elle ne serait pas recevable, car les éoliennes présentées ne sont pas sur le territoire de Sézanne.

3/ En ce qui concerne l'image en elle-même, **l'église et les arbres ont été détourés**. Pour preuve, le halo blanc qui suit les murs de l'église et les houppiers des arbres.

4/ On aperçoit des grues de chantier. Compte-tenu de leur grande taille, il est impossible qu'elles puissent se trouver à cette hauteur-là, comparée à l'église, Des engins de cette taille sont destinés à effectuer des travaux à plusieurs dizaines de mètres du sol, pas à cinq ou dix mètres.

5/ Enfin, et sans même rentrer dans les détails, **la qualité de la lumière ne correspond pas entre l'église et les éoliennes.** C'est-à-dire que la lumière arrive avec une inclinaison différente entre les deux parties de l'image. Cela se voit surtout au niveau des arbres.

Avec les beaux jours qui reviennent, les travaux d'intérieur et d'extérieur sont d'actualité. Mais attention toutefois de ne pas empêcher votre voisin de manger dehors ou de se reposer à cause du bruit infernal de votre tondeuse ou de votre perceuse, ou encore de votre tronçonneuse...

Un arrêté préfectoral prévoit des plages horaires spécifiques pour l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique :
• Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
• Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
• Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

C'est la période idéale pour les petits travaux de jardinage ! Tonte des pelouses, taille des haies et des arbustes, entretien des fleurs... Mais que faire de ces déchets verts ? Il est formellement interdit de les brûler dans son jardin ! Trois solutions s'offrent à vous :

› La déchetterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts, il y seront valorisés.

› Le compostage

Les tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes

› Le broyage et le paillage

Les petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Il conserve l'humidité du sol et évite la pousse des mauvaises herbes.

Attention à vos haies !
N'oubliez pas de tailler régulièrement votre haie, afin que les branches ne dépassent pas sur la rue, en gênant le passage des piétons.

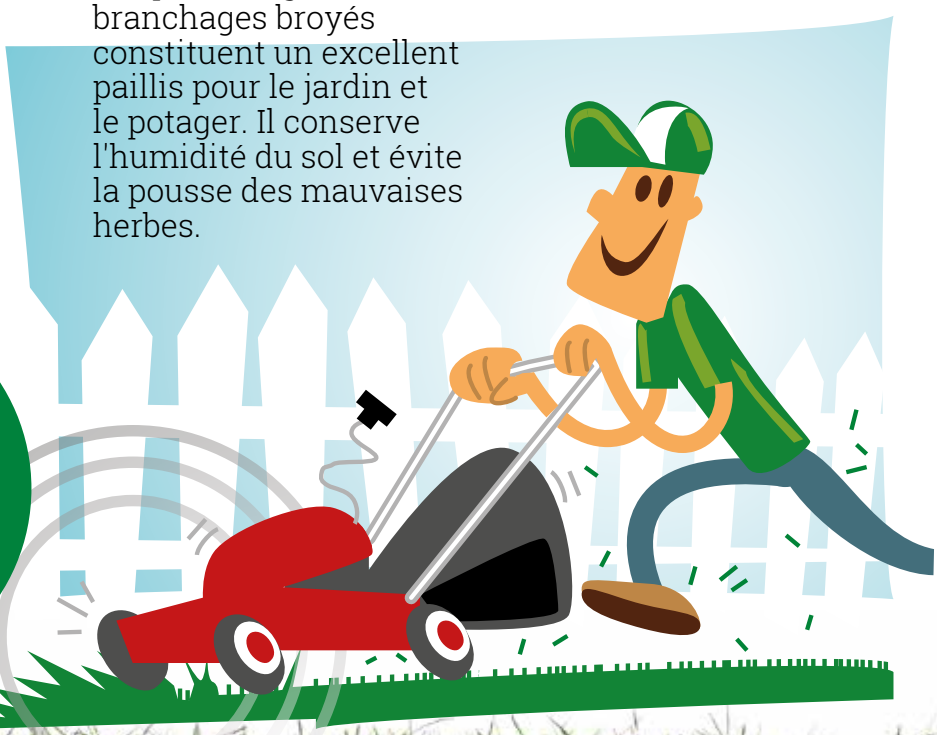

LA FÊTE DE LA GASTRONOMIE

Malgré le froid, les gourmandes et les gourmands se sont retrouvés nombreux sous le soleil de ce début avril, pour la deuxième Fête de la Gastronomie sézannaise. Séance de ciné, concert, Repas du monde, et apéritif festif, pour découvrir des cuisines venues d'ailleurs ou déguster de délicieux produits locaux, pour des moments de convivialité enfin retrouvés après deux années d'interruption forcée.

Pays de Brie et Champagne

Tribunes libres

" Sézanne, choisissons notre avenir "

Sans étiquette ?

Durant la campagne des dernières élections municipales, Monsieur Hewak a assuré aux Sézannais qu'il était « apolitique ». Ce dernier a également, durant la campagne des présidentielles, dans plusieurs articles du journal « L'Union », continué d'affirmer qu'il était toujours « sans étiquette ». Pourtant :
- Il a donné sa signature à Emmanuel Macron
- Il a affirmé qu'Emmanuel Macron était le meilleur candidat
- Il était membre du comité de soutien d'Epernay à Emmanuel Macron
- Il a organisé une réunion en faveur d'Emmanuel Macron à Sézanne
- Il a participé à des meetings avec des membres du parti d'Emmanuel Macron
- Il a distribué des tracts sur le marché de Sézanne pour Emmanuel Macron avec des militants « En Marche »

Vous trouverez ci-après la définition du terme « sans étiquette » et vous pourrez voir si cela correspond aux affirmations de Monsieur Hewak :
« Sans étiquette : le label sans étiquette désigne une personnalité politique ne se réclamant d'aucun parti politique ou affirmant son indépendance par rapport aux clivages politiques »
Chacun est naturellement libre de soutenir le candidat de son choix, l'actualité internationale nous rappelle la chance que nous avons de vivre dans une démocratie où chacun est libre de s'exprimer. Notre critique ne se base pas sur le fait que le Maire de Sézanne soutienne Emmanuel Macron mais sur celui que Monsieur Hewak a menti, ment et continue de mentir aux Sézannais en affirmant qu'il est apolitique et « sans-étiquette ».

" Un nouveau souffle pour Sézanne "

Les sézannais ont du caractère !

Je profite de cette tribune pour souligner le message fort des 53 % de Sézannais qui ont bravé le politiquement correct et les amalgames pour soutenir un bloc de droite et patriote et au 1er tour et 2 ème tour des présidentielles (RN, Reconquête et Dupont-Aignan réunis).

La hausse de 10 points et le retournement de tendance depuis 2017 montrent que les Sézannais sont des citoyens adultes qui cherchent des réponses face à l'état de plus en plus lamentable dans lequel se trouve leur pays. Ils rejetent les leçons de morale infantilisantes d'un autre temps. Les Sézannais sont tous des démocrates qui sont d'accord ou pas avec certaines idées,qui en débattent mais qui laissent la démocratie trancher. Ces mêmes citoyens seraient du bon côté aux municipales lorsqu'ils reconduisent les équipes en place et du mauvais côté aux présidentielles lorsqu'ils votent pour la survie du peuple français et de la France ? Il faudrait savoir, rester humble et ne pas tomber inutilement dans la provocation.
Ce résultat est un camouflet pour M. le Maire et sa liste "sans étiquette". Ses propos et le soutien sans condition pour E.Macron,un président diviseur et peu aimé du monde rural,ont clivé notre commune et créé de l'incompréhension chez les sézannais. Qu'ils assument maintenant ce clivage, dans notre ci-bien nommée petite cité "de caractère", en essayant de comprendre,de faire évoluer leurs méthodes et leurs regards plutôt que de caricaturer et de sous-estimer 53 % de ces Sézannais qui ont plutôt mal pris certaines leçons de morale et les appels au barrage contre un danger imaginaire.
Thomas Adnot

À propos des « mauvaises herbes »

Pendant des années, toutes les villes ont aspergé les espaces publics d'herbicides chimiques pour supprimer les « mauvaises herbes », sans même imaginer combien c'était néfaste à notre environnement. Désormais, il est interdit aux collectivités (et même aux particuliers) d'utiliser ce type de produits. Sarclage, désherbage manuel ou thermique, quelle que soit la technique employée, elle demande plus de temps (ou beaucoup plus de personnels, au risque de voir les impôts augmenter...), ce qui permet aux brins d'herbe, pieds de pissenlit et autres plantains de s'installer entre les pavés ou le long des trottoirs. Ce n'est finalement pas si grave, et cela facilite l'infiltration des eaux de pluie. Et si vraiment vous trouvez cela trop laid devant chez vous, vous avez parfaitement le droit d'arracher les quelques tiges qui vous agacent, et même de les remplacer par une ou deux jolies vivaces.

Droit de réponse

Dans leur tribune parue dans le magazine n° 13, les représentants de la liste d'opposition « Sézanne, choisissons notre avenir » ont porté plusieurs affirmations erronées.
Comme les textes le prévoient, la majorité municipale utilise aujourd'hui son droit de réponse, en reprenant les différents points qu'il convient de rectifier (les phrases entre guillemets sont strictement reprises de la tribune) :

- *« une ville où les élus s'octroient une majoration de 15 % supplémentaires car la commune a été chef-lieu de canton »*
c'est la loi qui donne cette possibilité, et le conseil municipal a validé l'application de cette majoration lors de sa séance du 18 juin 2020

- *« une ville où le maire fait illégalement croire que c'est à lui de nommer les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) alors qu'ils doivent être élus »*
par délibération n° 2020-06-03 du 18 juin 2020, le Conseil Municipal a élu les membres de la CAO, qui comprend notamment deux membres des listes d'opposition, M. Léglantier comme titulaire et M. Adnot comme suppléant ; cette délibération est incluse dans le compte-rendu transmis à chaque conseiller(ère) municipal(e), et figure également sur le site Internet de la Ville

- *« une ville où l'on vend les biens communaux en dessous des estimations des services de l'état sans en justifier la raison »*
il s'agit en fait de l'ancienne poste, située rue de l'Hôtel de Ville ; l'estimation du service du Domaine en fixe le prix à 60 000 €, avec une marge de négociation de 15 %, que la collectivité peut appliquer si elle le souhaite ; le Conseil Municipal a ainsi fixé à 55 000 € le prix de vente de l'ancienne poste (la Ville aurait pu descendre ce prix jusqu'à 51 000 €)

- *« une ville où le maire désire construire un parc public à plus d'un million et demi d'euros lors que le patrimoine public de la ville se détériore »*
loin d'être un simple « désir » du maire, le projet de parc au quartier St-Pierre, qui viendra remplacer le grand espace vert, répond à une réelle attente de la population, et notamment des nombreux riverains ; quant au patrimoine communal, chacun peut voir qu'il fait l'objet de toutes les attentions et de tous les soins

- *« une ville où la mairie achète des terres agricoles non viabilisées à 110 000 € l'hectare alors que le prix en est de 11 000 € normalement »*
l'opposition donne le prix d'un ha de terre agricole non urbanisable, ce qui n'était pas le cas des parcelles aux Tuileries, qui figuraient depuis de nombreuses années au PLU (plan local d'urbanisme) comme zone à urbaniser ; par ailleurs, l'estimation faite par le service du Domaine en décembre 2021 à la demande de la Ville fixe le prix du m² à un peu plus de 11 € (soit un peu plus de 110 000 €/ha), et fait par ailleurs référence à des terrains équivalents dans la Marne, évalués à 14 €/m² (140 000 €/ha) ; enfin, l'opposition omet de préciser que ce n'est pas la Ville qui a fixé de prix d'achat, mais le juge de l'expropriation

- quant aux autres assertions qui figurent dans la tribune, elles ne méritent pas même de réponse…

Accueillez un enfant pour les vacances

Pour les enfants issus de familles défavorisées, le Secours populaire de la Marne recherche des familles de vacances qui pourraient bénévolement accueillir un enfant d'un autre département, âgé de 6 à 10 ans, pendant 2 semaines durant les vacances d'été, soit du 11 au 25 juillet 2022, soit du 2 au 16 août 2022.Si vous ne pouvez pas accueillir, vous pouvez faire un don pour offrir des vacances à un enfant (75 % de déduction fiscale dans la limite de 1 000 €).

Pour en savoir plus :
Fédération de la Marne du Secours populaire
30 avenue du général de Gaulle à Reims
tél : 03 26 79 12 08 • email : annemarie.duriez@spf51.org

Agenda ...

DU 21 MAI AU 5 JUIN

sous la Halle
de 10h à 19h, nocturnes jusque 22h
les samedis 21 et 28 mai, le 4 juin
Rêve d'Orchidées

5 JUIN

place de la Halle
de 8 h à 18 h
Marché de producteurs locaux

5 JUIN

dans les rues du centre ville
dès 7 h
Brocante

18 ET 19 JUIN

cours d'Orléans
et sur le mail des Cordeliers
Fête médiévale

2 JUILLET

toute la journée
Marche des Réconciliations
organisée par la Mission UNESCO
Nombreuses animations toute la journée et la soirée